



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU VENDREDI 7 JANVIER 2022

**Nombre de Membres**

- Afférents	19
- En Exercice :	19
- Présents :	14
- Ayant pris part :	19

L'an deux mille vingt-deux et le vendredi sept janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**  
03/01/2022

**Présents** : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme CLUZEL Marie-Line ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Hélène POLDERVAART ; Mme Gaëlle POUSTOMIS ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

**Date d'affichage**  
03/01/2022

**Excusés représentés** : M. Jean MARTINEZ représenté par Mme Marie-Claude ROBERT ; Mme Mélanie BOCCALON représentée par M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par Mme Dominique GODOT-RAMADE et Mme Pauline MARCOU MADER et Mme Aline COUTAREL représentées par Mme Hélène POLDERVAART.

Madame Marie-Claude ROBERT a été nommée Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2022-09 : Régularisation voirie - Acquisition de 2 parcelles de terrain à Calmès- refacturation des frais**

Conformément à la délibération n°2021-46, Monsieur le Maire explique que des demandes de devis ont été effectuées afin de déterminer le montant des frais de géomètre et d'enquête.

Dans le cas où après l'enquête publique le Conseil municipal serait défavorable, les frais seront déterminés de la façon suivante :

Pour Madame Gilberte ASSEMAT - Frais de géomètre 60,00 € plus 38,40 € de frais d'enquête publique soit 98,40 €.  
Pour Monsieur Florian SALOMON - Frais de géomètre 60,00 € plus 38,40 € de frais d'enquête publique soit 98,40 €.

Dans le cas où après l'enquête publique le Conseil municipal serait favorable, les frais seront déterminés de la façon suivante :

Pour Madame Gilberte ASSEMAT - Frais de géomètre 805,20 € plus 38,40 € de frais d'enquête publique soit 843,60 €.  
Pour Monsieur Florian SALOMON - Frais de géomètre 805,20 € plus 38,40 € de frais d'enquête publique soit 843,60 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire ;
- PRECISE qu'un courrier sera adressé aux demandeurs leur présentant les conditions ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis après accord des demandeurs.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.



Envoyé en préfecture le 21/01/2022

Reçu en préfecture le 21/01/2022

Affiché le

ID : 081-218101822-20220107-DE202209-DE